



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions\Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission
NA
Alberta

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Trousses d'extraction et réactifs M Trousses d'extraction et réactifs Mastermix	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01581-220671/B	Date 2022-03-02
Client Reference No. - N° de référence du client 01581-220671	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-104-12229	
File No. - N° de dossier EDM-1-44091 (104)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Mountain Daylight Saving Time MDT on - le 2022-03-17 Heure Avancée des Rocheuses HAR	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grewal, Karieleen K.	Buyer Id - Id de l'acheteur edm104
Telephone No. - N° de téléphone (780) 231-4719 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 566-6167
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD SWIFT CURRENT R&D CENTRE 1 AIRPORT RD SWIFT CURRENT Saskatchewan S9H3X2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et
services gouvernementaux
Canada Place/Place du Canada
Suite 1000
10th Floor/10e étage
9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper
Edmonton
Alberta
T5J 4C3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 01581-200671/A, datée du 2022-01-11, dont la date de clôture était le 2022-02-01, à 14h00 HNR. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	9
A. OFFRE À COMMANDES.....	9
6.1 OFFRE.....	9
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	11
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	11
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	11
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.12 LOIS APPLICABLES	12
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	13
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
6.1 BESOIN.....	13

Solicitation No. - N° de l'invitation
01581-220671/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01581-220671

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-1-44091

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm104
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VM000

6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.3	DURÉE DU CONTRAT.....	13
6.4	PAIEMENT.....	13
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6.6	ASSURANCES.....	14
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	14
6.8	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	14
ANNEXE « A »		15
	<i>BESOIN</i>	15
APPENDICE 1 DE D'ANNEXE « A »		16
	MATRICE DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES.....	16
	TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES..	17
ANNEXE « B »		18
	BASE DE PAIEMENT.....	18
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....		21
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	21
ANNEXE « D »		22
	OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	22

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Le Centre de recherche et de développement (CRD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à Swift Current a besoin d'une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) de trois ans pour la fourniture et la livraison de trousseaux Sbeadex™ et de réactifs KASP Mastermix sur demande sous la forme de commandes subséquentes. Les trousseaux doivent être compatibles avec l'instrument d'extraction d'ADN oKtopure™ du CRD de Swift Current et la plateforme de génotypage KASP. Les trousseaux Sbeadex™ doivent être adaptés au programme de sélection des céréales assisté par marqueurs du CRD de Swift Current. Un maximum de deux offres à commandes seront faites pour ce besoin, une offre à commandes pour chaque catégorie.
- 1.2.2 La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[M0019T](#) (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

[M1004T](#) (2016-01-28), Condition du matériel – offre

[B4024T](#) (2020-07-01), Aucun produit de remplacement (Catégorie A uniquement)

[B3000T](#) (2006-06-16), Produits équivalents (Catégorie B uniquement)

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postal pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans l'adresse de courriel est la suivante :

roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.»

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « l'annexe B, Base de paiement ».

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toute soumission qui ne respecte pas les critères obligatoires suivants sera déclarée non conforme et rejetée :

- a. Capacité de répondre au besoin tel qu'il est décrit dans les Annexes « A »;
- b. Choix d'au moins une catégorie définie dans l'Annexe « B ».

4.1.2 Évaluation financière

Les soumissions pour chaque catégorie feront l'objet d'une évaluation distincte. Le prix total de la soumission sera calculé selon la méthode suivante :

- a. Le prix calculé de chaque article sera obtenu en multipliant la quantité d'unités (a) par le prix unitaire ferme de l'article proposé par le l'offrant (b). Le prix total de la soumission pour chaque catégorie correspondra à la somme de tous les prix calculés.
- b. Les droits de douane seront ajoutés manuellement au même montant à toutes les soumissions au cours de l'étape d'évaluation et ne serviront qu'à des fins d'évaluation. Veuillez noter que les frais d'expédition varieront en fonction de l'endroit d'où ils seront expédiés.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Le Canada a l'intention d'émettre au plus deux offres à commandes pour répondre à ce besoin, une offre à commandes pour chaque catégorie. Si un soumissionnaire présente le prix total le plus bas pour plusieurs catégories, SPAC émettra une offre à commandes pour toutes les catégories applicables.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou

exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « l'offrants à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « l'offrants à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

(Si une autre période de référence est utilisée, supprimer la répartition des trimestres indiquée ci-dessous et définir la période de référence appropriée.)

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01581-220671/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01581-220671

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-1-44091

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm104
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VM000

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 avril 2022 au 31 mars 2025.

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Kae Grewal
Titre : Spécialiste d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région de l'ouest
Adresse : 1000, 9700 avenue Jasper Edmonton (Alberta) T5J 4C3

Téléphone : (780) 231-4719
Télécopieur : (418) 566-6167
Courriel : karieleenkae.grewal@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : **Le Centre de recherche et de développement (CRD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à Swift Current, Swift Current (Saskatchewan).**

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquentes;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 52 500 \$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 1 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2021-12-02) Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin ;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Instruments de paiement électronique;
- h) l'Annexe « D », Offres à commandes - établissement des rapports;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2021-12-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2021-12-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

En contrepartie de l'exécution satisfaisante par l'entrepreneur de toutes ses obligations aux termes du contrat, l'entrepreneur sera payé selon des prix unitaires fermes, comme il est indiqué à l'annexe B - Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.4.2 Paiement unique

Clauses du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique (le cas échéant)

6.4.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clauses du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger (le cas échéant)

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

6.8 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

Solicitation No. - N° de l'invitation
01581-220671/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01581-220671

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-1-44091

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm104
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VM000

ANNEXE « A »

BESOIN

CONTEXTE

Le Centre de recherche et de développement (CRD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à Swift Current a besoin d'une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) de trois ans pour la fourniture et la livraison de trousse Sbeadex™ et de réactifs KASP Mastermix sur demande sous la forme de commandes subséquentes. Les trousse doivent être compatibles avec l'instrument d'extraction d'ADN oKtopure™ du CRD de Swift Current et la plateforme de géotypage KASP. Les trousse Sbeadex™ doivent être adaptées au programme de sélection des céréales assisté par marqueurs du CRD de Swift Current. Un maximum de deux offres à commandes seront faites pour ce besoin, une offre à commandes pour chaque catégorie.

Les réactifs chimiques et tous les autres produits expédiés doivent expirer au moins six mois après la date de la commande subséquente à l'offre à commandes. Si le produit reçu par le client expire moins de six mois après la date de la commande subséquente à l'offre à commandes, le produit sera retourné au fournisseur aux frais de ce dernier. Le fournisseur devra payer les frais d'expédition et de manutention liés au retour du produit non conforme, ainsi que les frais d'expédition et de manutention du produit de remplacement.

DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025

LIVRABLES

Il y a deux catégories. L'entrepreneur doit fournir et livrer les produits suivants conformément à l'appendice 1 de l'annexe A.

Catégorie A : Trousse de réactifs Sbeadex™ Maxi Plant adaptée

Catégorie B : Réactif KASP Mastermix

DATE DE LIVRAISON

Même si la livraison est demandée dans les huit (8) semaines suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes, le **meilleur délai de livraison qui puisse être offert est de _____ jour(s) / semaine(s) (information qui doit être précisée par l'offrant)**

LIEU DE LIVRAISON

Centre de recherche et de développement de Swift Current
1 Airport Road, B.P. 1030
Swift Current (Saskatchewan) S9H 3X2

INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sera responsable des droits de douane. Le courtier en douane d'AAC est FedEx Trade Networks. Les fournisseurs doivent consulter FedEx Trade Network pour facturer à AAC les droits de douane avant d'expédier les produits livrables.

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE « A »

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

MATRICE DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES OBLIGATOIRES

Instructions aux l'offrants

1. Une liste complète des critères d'évaluation obligatoires est présentée ci-dessous dans le Tableau de conformité.
2. Les soumissions qui ne respectent pas tous les critères d'évaluation obligatoires seront déclarées irrecevables.
3. Les l'offrants doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à chacun des critères d'évaluation obligatoires. Les l'offrants doivent démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire.
4. La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Les l'offrants qui se contentent de répéter l'énoncé formulé dans la demande de soumissions ou de déclarer qu'ils sont conformes sans fournir de renseignements justificatifs verront leur soumission rejetée.
5. Les renseignements justificatifs peuvent comprendre, entre autres, des fiches de spécifications, des brochures techniques, des photographies ou des illustrations. Si un document technique justificatif n'est pas disponible, le l'offrant doit rédiger un texte narratif expliquant en quoi sa soumission satisfait aux exigences techniques. Tous les renseignements justificatifs doivent accompagner la soumission à la date de clôture de la demande de soumissions. Il appartient aux l'offrants de s'assurer que les documents techniques à l'appui soumis fournissent des détails qui démontrent que les produits proposés satisfont aux exigences relatives aux critères d'évaluation.
6. Si les documents techniques à l'appui mentionnés ci-dessus n'ont pas été fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante avisera le l'offrant qu'il doit fournir des documents à l'appui dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.
7. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande aux l'offrants d'aborder et de présenter les sujets en suivant l'ordre des critères d'évaluation et d'inclure une grille dans leur proposition, qui renfermera l'information qui démontre comment le l'offrant répond à chacun des critères d'évaluation. Pour éviter les recoupements, les l'offrants peuvent également faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro du paragraphe et de la page où le sujet visé est déjà traité.
8. Les l'offrants doivent fournir à l'autorité contractante, par écrit, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture de la demande de soumissions, comme il est décrit dans la demande de propositions (DP).

Les l'offrants doivent uniquement démontrer la conformité à chacune des spécifications obligatoires dans les catégories pour lesquelles ils souhaitent soumissionner; les catégories choisies doivent être précisées à l'annexe « B ».

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Les offrants doivent indiquer ce qui suit :

Besoin :	Fabricants proposés :	Numéro des modèles proposés :
Catégorie A : Trousse de réactifs Sbeadex™ Maxi Plant adaptée		
Trousse de réactifs Sbeadex™ Maxi Plant adaptée, AAC, 9 000 extractions		
Catégorie B : Réactif KASP Mastermix		
Réactif Mastermix compatible avec l'essai de KASP		

Numéro d'article	Spécification de rendement	Statut (O) Obligatoire (S) Souhaitable*	Spécification de rendement proposée : Le l'offrant <u>doit</u> indiquer comment il respecte la spécification de rendement dans cette colonne.	Renvoi : Dans cette colonne, les l'offrants doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique justificatif cette spécification de rendement est démontrée.
Catégorie A : Trousse de réactifs Sbeadex™ Maxi Plant adaptée				
1	Trousse de réactifs Sbeadex™ Maxi Plant adaptée, AAC	O		
2	9 000 extractions par trousse	O		
3	Doit pouvoir être adaptée	O		
4	Doit être compatible avec l'instrument d'extraction d'ADN oKtopure™ et la plateforme de génotypage KASP	O		
Catégorie B : Réactif KASP Mastermix				
1	Doit être compatible avec l'essai de KASP	O		

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

- L'offrant doit remplir le tableau ci-dessous et le soumettre avec sa soumission.
- Les prix unitaires fermes doivent inclure les frais d'expédition associés à la prestation des travaux conformément à l'annexe A – Besoin se trouvant dans le présent document, et demeurer fermes pendant la durée de l'offre à commandes.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sera responsable des droits de douane. Le courtier en douane d'AAC est FedEx Trade Networks.
- Les droits de douane seront ajoutés manuellement au même montant à toutes les soumissions au cours de l'étape d'évaluation et ne serviront qu'à des fins d'évaluation.
- Les prix unitaires fermes proposés seront convertis en dollars canadiens (\$ CA).
- Les prix unitaires fermes ne doivent pas inclure la TPS ni la TVH. La TPS ou la TVH sera ajoutée en tant que ligne distincte à toute facture émise à la suite d'un contrat (le cas échéant).
- L'offrant doit être en mesure d'indiquer le prix unitaire ferme pour tous les articles et selon le format ci-dessous. Les articles laissés en blanc seront traités comme si l'offrant ne pouvait pas fournir de prix et seront considérés comme non conformes.
- Livraison : Rendu droits non acquittés (DDU), Centre de recherche et de développement de Swift Current, 1, chemin Airport, C.P. 1030, Swift Current (Saskatchewan), S9H 3X2, Incoterms 2020
- Les utilisations annuelles estimatives sont fournies dans le seul but d'établir un outil d'évaluation, à partir de la meilleure estimation possible et ne reflètent en aucun cas l'utilisation réelle prévue ou un quelconque engagement de la part du Canada.

Catégorie

Les offrants doivent indiquer laquelle ou lesquelles des catégories suivantes ils peuvent fournir en cochant les espaces indiqués à gauche. Si aucune indication n'est donnée ci-dessous, l'offre ne sera pas évaluée.

Les offrants ne seront évalués que pour la ou les catégories qu'ils identifient ci-dessous :

_____ Catégorie A : Trousse de réactifs Sbeadex™ Maxi Plant adaptée

_____ Catégorie B : Réactif KASP Mastermix

Solicitation No. - N° de l'invitation
01581-220671/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01581-220671

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-1-44091

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm104
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VM000

CATEGORY A: BASIS OF PAYMENT					
Article	Description de l'article	Qté est. (a)	Unité de mesure	Prix unitaire ferme (b)	Prix calculé (a x b)
Année 1 : Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023					
1	Trousse de réactifs pour l'extraction d'ADN végétal à base de particules magnétiques, compatible avec le robot d'extraction d'ADN oKtoPure™	8 trousse	9 000 extractions/trousse	\$	\$
Sous-total A) : Montant total estimatif pour l'année 1, TPS ou TVH en sus					\$
Année 2 : Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024					
1	Trousse de réactifs pour l'extraction d'ADN végétal à base de particules magnétiques, compatible avec le robot d'extraction d'ADN oKtoPure™	8 trousse	9 000 extractions/trousse	\$	\$
Sous-total B) : Montant total estimatif pour l'année 2, TPS ou TVH en sus					\$
Année 3 : Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025					
1	Trousse de réactifs pour l'extraction d'ADN végétal à base de particules magnétiques, compatible avec le robot d'extraction d'ADN oKtoPure™	8 trousse	9 000 extractions/trousse	\$	\$
Sous-total C) : Montant total estimatif pour l'année 3 TPS ou TVH en sus					\$
PRIX ÉVALUÉ TOTAL POUR LA CATÉGORIE A (sous-total A + sous-total B + sous-total C)					\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
01581-220671/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01581-220671

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-1-44091

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm104
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VM000

CATEGORY B: BASIS OF PAYMENT					
Article	Description de l'article	Qté est. (a)	Unité de mesure	Prix unitaire ferme (b)	Prix calculé (a x b)
Année 1 : Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023					
1	Réactif Mastermix compatible avec l'essai de KASP	200 000 réactions	5 µl Mastermix /réaction	\$	\$
Sous-total A) : Montant total estimatif pour l'année 1, TPS ou TVH en sus					\$
Année 2 : Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024					
1	Réactif Mastermix compatible avec l'essai de KASP	200 000 réactions	5 µl Mastermix /réaction	\$	\$
Sous-total B) : Montant total estimatif pour l'année 2, TPS ou TVH en sus					\$
Année 3 : Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025					
1	Réactif Mastermix compatible avec l'essai de KASP	200 000 réactions	5 µl Mastermix /réaction	\$	\$
Sous-total C) : Montant total estimatif pour l'année 3, TPS ou TVH en sus					\$
RIX ÉVALUÉ TOTAL POUR LA CATÉGORIE B (sous-total A + sous-total B + sous-total C)					\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
01581-220671/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01581-220671

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-1-44091

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm104
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VM000

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

Solicitation No. - N° de l'invitation
01581-220671/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01581-220671

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
EDM-1-44091

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm104
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VM000

ANNEXE « D »

OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Retourner à :

Courriel: TPSGC.ROPAequipedesoutien-WRAPSupportTeam.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les rapports d'utilisation doivent être soumis au plus tard quinze (15) jours calendaires après la fin de la période de rapport.

FOURNISSEUR:

NO DE L'OFFRE À COMMANDES :

MINISTÈRE OU AGENCE:

RAPPORT POUR LA PÉRIODE : 1 avril au 30 juin 1 juillet au 30 septembre
 1 octobre au 31 décembre 1 janvier au 31 mars

N° de commande subséquente	Description	Valeur de chaque commande subséquente (TPS incluse)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
Valeur totale des commandes subséquentes en dollars pour cette période de rapport :		

RAPPORT « NÉANT » : Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pendant cette période

PRÉPARÉ PAR :

NOM: _____

TÉLÉPHONE: _____

SIGNATURE: _____

DATE: _____